



CONGRES DE LA FEDERATION PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI CFTC

Obernai du 23 au 26 mars 2009

MOTION : RESOLUTION GENERALE

Le Congrès **rappelle** l'indépendance de la CFTC vis à vis de tout Parti Politique et de toute Confession religieuse.

Le Congrès **constate** la poursuite de la dégradation de la situation des personnels au cours des dernières années. Elle se traduit par une perte importante du pouvoir d'achat.

Le Congrès **demande** une progression significative des rémunérations de chaque salarié tenant compte de la réalité de l'évolution du coût de la vie et des gains de productivité dégagés annuellement par les différents organismes et en **revendique** une juste distribution aux personnels qui subissent une pression de plus en plus forte.

Le Congrès **s'inquiète** très sérieusement des menaces qui pèsent sur l'emploi des personnels, en raison de regroupements d'institutions prévus ou programmés.

Le Congrès **déplore** la détérioration des conditions de travail des personnels, notamment en matière de stress, demande une évaluation de ce risque dans le cadre du document unique et **revendique** la mise en œuvre des mesures préventives.

Le Congrès **rappelle** la situation préoccupante de la pyramide des âges et réclame un remplacement significatif des départs en retraite.

Dans le domaine de l'embauche, la priorité devra être donnée à l'absorption des emplois précaires dont l'existence dans une institution rendant un service social revêt un aspect choquant.

Le Congrès **s'élève** contre la nécessité d'allonger une carrière afin de percevoir une retraite à taux plein. La façon la plus évidente d'équilibrer les comptes reste l'augmentation du nombre des cotisants ainsi que la prise en compte de tous les éléments de rémunération dans l'assiette des cotisations.

Le Congrès **mandate** le Conseil fédéral pour mener toutes les actions propres à préserver et renforcer l'emploi dans les institutions. Il devra veiller à ne pas tolérer le moindre recul social, notamment par une externalisation préjudiciable à l'emploi dans nos organismes.

Le Congrès **réaffirme** encore et toujours son attachement à l'existence et à la gestion des établissements au sein de l'institution SECURITE SOCIALE.

Le Congrès **insiste** pour que les tutelles dirigeantes (CNAMTS, MINISTERES) trouvent les solutions budgétaires afin que les ARH DRASS, DASS puis ARS prennent en compte tous les effets des conventions collectives.

Le Congrès **réaffirme** son attachement profond au système de retraites par répartition mis en place dans le cadre d'un paritarisme efficace et constructif qui doit demeurer et être défendu par tous moyens.

Le Congrès **exige** un renforcement des liens unissant tant la Fédération que les syndicats aux conseillers et administrateurs d'institutions, qu'ils soient locaux ou nationaux.

Le Congrès **incite** tous ses Syndicats à une mobilisation permanente et à une vigilance constante pour soutenir toute action engagée par la Fédération. Le message CFTC, toujours plus d'actualité, doit être conforté par un développement du nombre des adhérents, des militants et des syndicats.

Le Congrès **revendique** pour tous les salariés de meilleures garanties en terme de couvertures complémentaires, dans les domaines suivants : Décès, invalidité, incapacité de travail, rentes, frais de santé.

Le Congrès **condamne** toute volonté de se servir de l'invalidité comme moyen de gestion des ressources humaines.

Pour le secteur Emploi de la Fédération Protection Sociale et Emploi CFTC regroupant :

- 1 le Pôle Emploi
- 2 l'AFPA
- 3 l'Unédic
- 4 l'APEC
- 5 les Missions Locales

la Fédération **réaffirme** l'urgence et la nécessité absolue de maintenir et développer le dispositif d'accompagnement, de formation et de lutte contre l'exclusion pour l'ensemble des actifs, salariés et demandeurs d'emploi, touchés par la crise financière et économique.

Ce dispositif doit s'accompagner d'un renforcement des moyens et effectifs des institutions existantes.

En matière de mobilité professionnelle, le Congrès :

- **dénonce** l'accélération du processus de restructuration
- **exige** que les partenaires sociaux soient partie prenante des négociations et soient associés aux décisions, au travers des instances locales (CHSCT, CE, DP)
- **refuse** les évolutions opérées dans le dos du personnel

En situation de redéploiement des moyens, le Congrès propose de tenir compte des compétences du personnel et demande que les moyens de formation mettent en application, de façon volontariste et concertée, le nouveau dispositif de formation professionnelle et notamment le volet Validation des Acquis de l'Expérience (VAE.)

Le Congrès **souhaite** que soient revues à la hausse les conditions d'indemnisation de la mobilité en cas de mutation.

Les mutations géographiques et professionnelles ne pourront être imposées, mais choisies.

Le Congrès **revendique** l'instauration d'un véritable dialogue social, tant en local qu'en national, avec les moyens nécessaires à l'exercice du droit syndical.

En conclusion, le Congrès **souhaite** une réhabilitation du dialogue social et du management des ressources humaines.

Le Congrès **sollicite** l'appui des administrateurs et des Directeurs CFTC.

Le Congrès **souhaite** une actualisation périodique des textes conventionnels au regard des évolutions sociologiques et économiques de la société.

MOTION : RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

Les Personnels C.F.T.C., Actifs, Retraités, Préretraités et Invalides, se sont réunis à l'occasion du Congrès de la Fédération de la Protection Sociale et de l'Emploi à Obernai du 23 au 26 mars 2009.

I - SUR LA RETRAITE

Le Congrès :

- Dénonce les mesures fiscales qui conduisent à réduire le pouvoir d'achat des retraités.
- Confirme, avec l'ensemble de la C.F.T.C., son attachement à la retraite par répartition.
- Exprime, avec force, son opposition à toute augmentation ou création de charges sociales pour les Actifs, les pensionnés, les préretraités et les retraités (notamment cotisations maladie, RDS, CSG).
- Exige qu'aucun départ en préretraite, de quelle que nature que ce soit, ne se fasse sans règlement des cotisations correspondantes, jusqu'à l'âge auquel le salarié remplit les conditions d'attribution d'une retraite à taux plein.
- Exige le maintien de l'âge maximum de 65 ans pour le départ en retraite.
- Réclame la possibilité de départ à la retraite, dès lors que le salarié a atteint le nombre d'années de cotisations prévu par les dispositions de l'ordonnance du 26 mars 1982.
- Demande la validation de huit trimestres par enfant, attribués aux deux parents.
- Réclame, pour les salariés ayant travaillé à temps partiel, que les employeurs assurent le paiement des charges sociales correspondant à l'équivalent taux plein.
- Exige le maintien du dispositif FILLON sur les carrières longues
- Demande une réelle prise en compte de la pénibilité.

II - SUR LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE

- Le congrès demande à ce que les dispositions énumérées ci-dessus, s'appliquent dans les mêmes conditions pour les régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC), ainsi que les particularités concernant les majorations familiales.
- Le congrès demande que la prix du point augmente moins que l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale.
- Pour les retraités, la valeur du point doit être indexée sur le coût de la vie.
- Le congrès demande une mensualisation du versement de la retraite complémentaire.

III - SUR LA PREVOYANCE

Le Congrès,

- Réclame que les salariés bénéficient de meilleures garanties en terme de couvertures complémentaires de la Sécurité Sociale, dans les domaines suivants : décès, invalidité, incapacité de travail, rentes, frais de santé.
- Souhaite que le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé puisse s'adresser à un plus grand nombre d'assurés sociaux, en réévaluant le barème d'attribution de cette aide.

MOTION : REGIME GENERAL

Réseau et mobilité professionnelle :

Le Congrès :

- dénonce l'accélération du processus de restructuration
- exige que les partenaires sociaux soient partie prenante des négociations et soient associés aux décisions, au travers des INC et des instances locales (CHSCT, CE, DP)
- refuse les évolutions opérées dans le dos du personnel

En situation de redéploiement des moyens, le Congrès propose de tenir compte des compétences du personnel et demande que les moyens de formation mettent en application, de façon volontariste et concertée, le nouveau dispositif de formation professionnelle et notamment le volet Validation des Acquis de l'Expérience (VAE.)

Le Congrès souhaite que soient revue à la hausse les conditions d'indemnisation de la mobilité en cas de mutation.

Les mutations géographiques et professionnelles ne pourront être imposées, mais choisies

Les salaires :

Le Congrès exige des informations régulières, loyales et complètes en ce qui concerne les gains de productivité et les économies de gestion réalisés dans les diverses branches (départ en retraite, classification, ...).

Le Congrès demande à ce que la Fédération soit associée à l'élaboration des contrats pluriannuels de gestion.

Le Congrès n'accepte pas les argumentaires qui sont développés par les pouvoirs publics concernant le déficit chronique de l'Institution. Pour la CFTC, ils ne peuvent être en aucun cas opposables à des revalorisations de salaire du personnel.

Le Congrès demande une progression du pouvoir d'achat de chaque salarié tenant compte de la réalité de l'évolution du coût de la vie et des gains de productivité dégagés annuellement par l'Institution.

Le Congrès souhaite la mise en place inter branche d'engagements annuels déconnectés des COG tri annuelles et une redistribution différenciée des mesures collectives, individuelles et de la valeur du point.

Le Congrès exige que la prime d'intéressement soit déconnectée des mesures salariales.

La Classification :

Le Congrès refuse l'application à minima de la nouvelle classification telle qu'elle a été signée.

Les 3 classifications devront être revues

Le Congrès mandate les représentants de la Fédération afin d'ouvrir des négociations sur les classifications à venir :

- qui devra produire des effets tout au long de son application
- concerner tout le monde
- être motivante et attractive avec un regard particulier sur les difficultés des salariés en activité d'accueil physique et téléphonique.

Le Congrès demande que les deuxièmes parties de carrière soient reconsidérées par une prise en compte de l'expérience et une revalorisation des coefficients.

Le Congrès souhaite revoir le répertoire des métiers actuel qui n'est pas conventionnel car il a été rédigé unilatéralement par l'employeur et ne prend pas en compte la totalité des métiers.

Le Congrès souhaite que les partenaires sociaux soient partie prenante lors de son actualisation.

Départ à la retraite :

L'évolution de la pyramide des âges est un phénomène dont il faut tenir compte.

Le Congrès s'insurge contre le dictat des caisses nationales en matière de taux de remplacement des départs en retraite.

Le Congrès exige d'être acteur dans les négociations en amont lors des choix décisionnels des organismes nationaux en matière d'accroissement des charges de travail et de redéploiement des gains de productivité.

Le droit syndical :

Le Congrès se félicite de la mise en place du protocole d'accord concernant le droit syndical qui limite les dégâts concernant la loi sur la représentativité et qui impacte fortement la CFTC.

Le Congrès mandate fermement la Fédération afin de suivre la bonne application du texte et mettre en œuvre des procédures de suivi et de contrôle du développement syndical au sein des organismes avec comme objectif pour chaque syndicat d'être représentatif dans son organisme.

La complémentaire santé :

Le Congrès se félicite de la mise en place de la complémentaire santé et mandate ses représentants pour en assurer le suivi et l'évolution dans l'intérêt des salariés et de la pérennité du régime

Le télétravail :

Le Congrès considère qu'il pourrait s'agir d'une opportunité et qu'il conviendra de suivre le dossier avec attention.

La formation professionnelle :

Le Congrès mandate ses représentants pour pérenniser les fonds de la formation. Vigilance sur l'évolution des textes législatifs afin de maintenir un haut niveau de formation des salariés de l'Institution

Devenir des CIF/DIF et des fonds de la formation

Réorientation du fonds de gestion

Rapprochement avec un autre OPCA

Renforcement des capacités d'adaptation du personnel par la formation professionnelle

Le développement durable :

Identifier les problématiques émergentes, apporter des éléments de repères externes à contribuer à la définition, au suivi et à l'évaluation du prochain plan cadre institutionnel.

Dans cette perspective le congrès mandate la Fédération pour porter une attention particulière au thème de l'amélioration des conditions de travail dans l'Institution.

Concernant les risques Invalidité-Décès :

Le Congrès félicite les administrateurs CFTC de la CAPSSA d'avoir équilibré les comptes et ainsi permis d'améliorer la couverture de l'invalidité.

Le Congrès demande des améliorations :

- augmentation du capital décès et le versement éventuel d'un acompte au plus près de l'événement
- revalorisation, d'une façon substantielle, des rentes éducation et conjoint survivant

Le Congrès condamne toute volonté de se servir de l'invalidité comme moyen de gestion des ressources humaines.

Le Congrès réaffirme que l'ensemble de ces couvertures s'entend pour toute la famille quelle que soit la nature de l'union.

Le Congrès demande que la notion d'enfant à charge tienne compte de ces situations.

En conclusion, le Congrès souhaite une réhabilitation du dialogue social et du management des ressources humaines.

Le Congrès sollicite l'appui des administrateurs et des Directeurs CFTC.

Le Congrès souhaite une actualisation périodique des textes conventionnels au regard des évolutions sociologiques et économiques de la société.

MOTION : INSTITUTIONS SOCIALES.

Le Congrès rappelle son attachement au principe de la Protection Sociale.

Le Congrès constate :

- Les rapprochements, les partenariats, les fusions absorptions et les conséquences néfastes pour les salariés. Malgré les paroles rassurantes de nos patrons nous devons rester très vigilants.
- Compte tenu des restructurations successives, les conditions de travail se détériorent de plus en plus augmentant le stress et le mal être de chacun. En conséquence, les arrêts maladie sont de plus en plus fréquents.
- Le service aux assurés se dégrade générant un climat d'insécurité et de démotivation.
- La situation depuis le dernier Congrès s'est incontestablement aggravée.

Le Congrès exige du Président Confédéral qu'il veille à ce que nos administrateurs et nos représentants dans nos institutions :

- travaillent pour la défense de nos valeurs et du paritarisme,
- ne représentent pas eux-mêmes mais la « CFTC »
- doivent être en coordination avec la « BASE » qui elle, est sur le terrain.

Nous, commission des institutions sociales demandons à la Fédération PSE de garantir la cohérence des actions pour l'ensemble de ses composantes.

MOTION : ETABLISSEMENTS

Le GROUPE UGECAM rassemble 13 directions représentant :

- 150 établissements : - 83 sanitaires et -67 médicaux sociaux
- 14 567 lits et places,
- 13 712 ETP, soit 18 000 salariés.

une composante non négligeable de l'ASSURANCE MALADIE.

DEVENIR DES ETABLISSEMENTS

Le Congrès réaffirme encore et toujours son attachement à l'existence et à la gestion des établissements au sein de l'institution SECURITE SOCIALE ;

Le Congrès insiste de plus en plus pour que nos tutelles dirigeantes (CNAMTS, MINISTERES) trouvent les solutions budgétaires afin que les ARH DRASS ET DASS prennent en compte tous les effets de notre convention collective.

Avec la loi santé territoires et la création des agences régionales de santé à compter du 1^{er} JANVIER 2010, le Congrès est de plus inquiet sur le maintien de nos établissements dans notre institution :

- quelles solutions envisagées par les futures ARS pour nos établissements au sein de la sécurité Sociale ?

FORMATION DU PERSONNEL

Le CONGRES demande que tout soit mis en œuvre pour répondre aux besoins urgents de formation du fait des restructurations, reclassements, mutations et fusions.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le congrès déplore l'amplification des conditions de travail du fait :

- de la diminution des effectifs du personnel,
- du non remplacement du personnel lié aux fusions et à l'externalisation de certaines missions.

Le Congrès dénonce les conséquences de la tarification à l'acte(TAA) qui engendre une pénibilité, une insécurité croissante pour l'ensemble des patients et des personnels, personnels qui ne peuvent plus assurer leurs missions de soins de qualité.

RELATIONS AVEC LES ADMININSTRATEURS

Le Congrès mandate la Fédération afin qu'elle prenne la tâche avec la Confédération pour qu'un lien obligatoire soit établi entre les administrateurs et les représentants syndicaux de nos institutions.

Commission ETABLISSEMENTS

Le congrès souhaite que la commission établissement (article 29 des statuts) puisse effectuer sa mission en bénéficiant de moyens :

- rencontre périodique avec la FEDERATION,
- finalisation du réseau établissements permettant l'échange de documentation entre les divers établissements et UGECAM.

Le congrès souhaite à l'occasion du renouvellement des représentants du personnel au conseil d'administration de l'UGECAM en 2010, qu'une ligne budgétaire spécifique soit créée afin de promouvoir et de développer la CFTC au sein de l'institution.

MOTION : EMPLOI

Le secteur Emploi de la Fédération Protection Sociale et Emploi CFTC regroupant :

- le Pôle Emploi
- l'AFPA
- l'Unédic
- l'APEC
- les Missions Locales

réaffirme l'urgence et la nécessité absolue de mettre en place un dispositif d'accompagnement, de formation et de lutte contre l'exclusion pour l'ensemble des actifs, salariés et demandeurs d'emploi, touchés par la crise économique et financière actuelle.

La Loi du 13 février 2008 portant réforme du service public de l'emploi, la récente fusion de l'ANPE et de l'Assurance Chômage qui en résulte et les conditions de sa mise en œuvre à marche forcée ne sont pas une réponse adaptée pour faire face à la crise actuelle.

Plutôt que de procéder au démantèlement des institutions existantes qui, depuis de longues années, ont fait la démonstration de leur efficacité par leurs compétences respectives, il conviendrait de renforcer les moyens et effectifs actuels afin de rendre un service de qualité, respectueux de la personne humaine.

Nous refusons la mise en place d'organisations qui conduiraient nos établissements à devenir des unités de production à performance inhumaine.

Par conséquent, nous demandons instamment et de toute urgence à la Fédération et la Confédération de relayer nos inquiétudes auprès des politiques et des décideurs de ce pays.

Notre principale crainte est que l'augmentation du chômage et « l'autisme » affiché au plus haut niveau de l'Etat nous conduisent à une explosion sociale.

MOTION : DEVELOPPEMENT

Différentes idées pour développer la CFTC :

1 – Le développement passe automatiquement par la formation des militants. La commission estime que les formations devraient être obligatoires et imposées aux délégués syndicaux et aux responsables fédéraux et régionaux.

2 – La communication constitue la pierre angulaire du développement.

3 – Les Délégués syndicaux doivent obligatoirement se présenter aux élections.

4 – La commission souhaite la rédaction d'un tract national de présentation de la CFTC, ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas. Mettre en avant le plus apporté par l'assurance et l'assistance juridique.

5 – Il est indispensable de se rapprocher des unions départementales et des administrateurs afin de connaître les dates d'élection dans les organismes où nous sommes absents. Cela afin qu'un représentant PSE participe à la négociation du protocole pré-électoral. Ensuite, il faudrait procéder à un appel à candidature, via un tract diffusé à l'entrée de l'organisme ou de l'établissement.

6 – Pour le régime général, la conclusion d'un accord sur le droit syndical offre la possibilité d'avoir des permanents. Ils doivent participer au développement en appui des équipes locales.

7 – La Commission tient à rappeler que la loi sur la représentativité, en cas de non atteinte des 10%, n'entraîne pas la disparition de la CFTC. Le Responsable de section syndicale constitue un acteur de reconquête à ne pas négliger.

8 – La Commission estime que la Fédération doit se doter d'outils spécifiques de communication : logo PSE, banderoles PSE, des stands mobiles, une devise,...

9 – La mise en réseau effective et réelle des différents secteurs de la Fédération dans les opérations de développement doit constituer une préoccupation constante.

La Commission considère que ces propositions ne sont pas exhaustives et suggère la mise en place d'un espace d'échanges d'idées sur le site Internet.